

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 24

Séance du 20 mars 2025

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,
Adjoints au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette
SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Christophe ELSAESSER, Mme
Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMMANN, Mme Sandrine DEMAY,
M. Denis WACHBAR, Mmes Lysiane STENGER, Amandine MARTIN, MM.
Jean LACHMANN, Eric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, M.
Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Pascal HELDE donne pouvoir à Daniel BROCKER
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Axèle EBELIN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST

Absents :

-

10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme

RAPPORTEUR : M. Christophe BOHN

10.5. Taux de fiscalité directe locale

DELIBERATION D20032025/14

Vote des taux de la fiscalité directe locale

Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

Par délibération du 23 mai 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2023 à :

TFPB : 26,49 %
TFPNB : 43,89 %
THRS : 19,17 %

CFE : 17,72 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

TFPB : 26,49 %

TFPNB : 43,89 %

THRS : 19,17 %

CFE : 17,72 %

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le maintien des taux d'imposition tels que décrit ci-dessus.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 25 mars 2025

Luc ADONETH
Le Maire,

Daniel BROCKER
Le secrétaire de séance,

